



Strasbourg, le 14 mars 2024



T-PVS/DE(2024)12

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

---

**Groupe de spécialistes du  
Diplôme européen des espaces protégés**

Conseil de l'Europe, Palais, Salle 16  
20 – 21 février 2024

**RAPPORT DE REUNION**

*Document préparé par  
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés s'est réuni à Strasbourg les 20 et 21 février 2024. Le Comité permanent / Bureau est invité à:

- Prendre note du rapport de la réunion du Groupe de spécialistes;
- Envisager d'étendre la cible 1.3 du Plan stratégique de la Convention de Berne jusqu'en 2030 concernant les espaces officiellement protégés du Diplôme européen et tirant parti du patrimoine du Diplôme européen, et notamment la gestion et la gouvernance des zones protégées afin de sensibiliser à la sauvegarde dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan stratégique;
- Saluer la demande de Diplôme européen présentée par le Parc national de la Sierra Nevada;
- Envisager de soumettre au Comité des Ministres, pour adoption formelle, les projets de résolution renouvelant l'octroi du Diplôme à 7 espaces (voir le document [T-PVS/DE\(2024\)03](#));
- Prendre note des 2 expertises sur les lieux réalisées en 2024;
- saluer préparatifs de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen et remercier les autorités espagnoles qui proposent d'accueillir les célébrations.

## Table des matières

<b>1. OUVERTURE DE LA REUNION .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE SPECIALISTES .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>3.a Brève présentation du rapport de la réunion tenue par le groupe en 2023 et des activités menées au cours de l'année écoulée.....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2023 du Groupe de spécialistes . -</b>	<b>4 -</b>
<b>3.c Conséquences de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie et gel de la coopération technique avec le Belarus.....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>3.d Vision et Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>4. CANDIDATURE DU PARC NATIONAL DE LA SIERRA NEVADA (ESPAGNE) AU DIPLOME EUROPEEN DES ESPACES PROTEGES .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>5. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE.....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>5.a Parc national de Seitsemien (Finlande).....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>5.b Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari) (Finlande) .....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>5.c Parc national du Peak District (Royaume-Uni).....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>5.d Muddus, Parcs nationaux de Sarek et Padjelanta (Suède) .....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>5.e Réserve naturelle de Siebengebirge (Allemagne) .....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>5.f Parc national de Kuşçenneti (Türkiye).....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>6. PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRÉTARIAT ET LE GROUPE DE SPÉCIALISTES .....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>6.a Analyse des rapports annuels.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>6.b Suivi des espaces identifiés en 2023 comme nécessitant une attention particulière:.....</b>	<b>- 9 -</b>
• Réserve naturelle de Scandola (France).....	- 11 -
• Parc national de Doñana (Espagne) .....	- 12 -
<b>7. Expertises sur les lieux en 2024.....</b>	<b>- 16 -</b>
<b>8. Préparation du 60<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen.....</b>	<b>- 16 -</b>
<b>9. Questions diverses.....</b>	<b>- 17 -</b>
<b>10. Date et lieu de la prochaine réunion .....</b>	<b>- 17 -</b>

**Annexe I : Ordre du jour de la réunion**

**Annexe II : Liste des participants**

## **1. OUVERTURE DE LA REUNION**

M. Jan Plesnik (Tchéquie), Président du Groupe de spécialistes, ouvre la réunion le mardi 20 février 2024. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Groupe de spécialistes désignés par le Luxembourg ainsi qu'aux experts assistant à la réunion pour la première fois, et indique que les membres désignés par l'Allemagne et la Géorgie sont excusés. Il remercie toutes les parties qui contribuent au Diplôme européen des espaces protégés: les experts, le Secrétariat, les responsables d'espaces et les autres parties prenantes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour (voir l'annexe 1)

## **3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE SPECIALISTES**

### **3.a Brève présentation du rapport de la réunion tenue par le groupe en 2023 et des activités menées au cours de l'année écoulée**

Le Président résume brièvement les résultats et conclusions de la réunion tenue en 2023 par le Groupe de spécialistes, qui sont développés dans le point suivant.

### **3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2023 du Groupe de spécialistes**

Le Secrétariat rappelle que 6 expertises ont été menées en 2023, dont une mission conjointe. Leur format a été légèrement adapté pour associer des experts confirmés à des experts ayant moins d'expérience du Diplôme européen afin de disposer d'un plus grand nombre d'experts capables de réaliser les expertises sur les lieux et d'assurer le renouvellement de cette équipe. 5 des 7 expertises ont été menées par 2 experts indépendants.

Le Secrétariat annonce aux participants que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté, le 14 juin 2023, les Résolutions de renouvellement de Diplôme européen en faveur de 7 espaces. Le Secrétariat a réalisé un suivi bilatéral avec les responsables de plusieurs espaces identifiés en 2023 comme appelant une attention particulière. Des détails complémentaires figurent au point 6b du rapport de réunion.

Enfin, le Secrétariat annonce qu'une note conceptuelle sur le 60<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen, qui sera célébré en 2025, a été élaborée et sera présentée et examinée au point 8 de l'ordre du jour.

### **3.c Conséquences de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie et gel de la coopération technique avec le Belarus**

Le Secrétariat indique que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé, le 14 juin 2023, que jusqu'à nouvel ordre sa Résolution sur le Diplôme européen des espaces protégés (Résolution CM/ResDip(2008)1) ne s'applique plus aux espaces diplômés situés sur le territoire du Belarus et de la Fédération de Russie (voir la décision [CM/Del/Dec\(2023\)1469/9.1b](#))

En conséquence, les 2 espaces situés au Belarus et les 4 de Fédération de Russie ont été retirés de la liste, de la carte des espaces diplômés et du tableau de bord du Diplôme européen.

### **3.d Vision et Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030**

Le Secrétariat rappelle que le 41<sup>e</sup> Comité permanent de la Convention de Berne a adopté en 2021 une Vision à l'horizon 2030 ([T-PVS\(2021\)14](#)) et qu'en 2023 le 43<sup>e</sup> Comité permanent l'a complété par l'adoption d'un plan stratégique ([T-PVS\(2023\)18](#)).

L'ambition de la Vision était exprimé ainsi : « *d'ici à 2030, le déclin de la biodiversité est enrayé, ce qui permet le rétablissement de la vie sauvage et des habitats, améliore la vie des êtres humains et contribue à la santé de la planète* ».

Le Plan stratégique offre un cadre aux programmes et activités indispensables à la réalisation de la Vision. Le Plan s'articule autour de 5 objectifs et de 11 cibles adoptés devant être atteints d'ici 2030.

Même si le Diplôme européen n'est pas spécifiquement cité dans le Plan stratégique, son Objectif 1 concerne les zones protégées:

*OBJECTIF 1: L'étendue, la connectivité, l'intégrité et la résilience des écosystèmes naturels et semi-naturels sont accrues, notamment grâce à des zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone couvrant au moins 30 % des espaces terrestres et maritimes.*

La mise en oeuvre du Plan stratégique de la Convention de Berne est une contribution de la région paneuropéenne à la réalisation des buts et objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Les membres du Groupe de spécialistes saluent la Vision et le Plan stratégique de la Convention de Berne mais regrettent que le Diplôme européen ne soit pas mentionné dans ce Plan stratégique et souhaitent que la cible 1.3 sur les zones protégées officielles soit élargie au Diplôme européen.

Les membres notent également qu'un des atouts du Diplôme européen, la gestion et la gouvernance des espaces protégés, devrait être mis en valeur dans le Plan stratégique et mis à profit pour sensibiliser à la sauvegarde dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan stratégique.

## **4. CANDIDATURE DU PARC NATIONAL DE LA SIERRA NEVADA (ESPAGNE) AU DIPLOME EUROPEEN DES ESPACES PROTEGES**

M. Francisco de Asís Muñoz Collado, Directeur du Parc national de la Sierra Nevada, présente la [Candidature](#) du Parc national.

C'est dans ce parc national que se trouve le Mulhacén, la plus haute montagne de la Péninsule Ibérique. Il est protégé par plusieurs désignations nationales et internationales (Parc national (catégorie II de l'UICN), site de Ramsar, site Natura 2000, Liste verte de l'IUCN, etc.). Il est considéré comme un point chaud de la diversité biologique qui abrite de nombreuses espèces endémiques, dont 48 protégées au titre de la Directive Oiseaux de l'UE et 15 espèces de plantes inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats de l'UE.

La coopération est excellente entre la direction du parc national et la communauté scientifique, dans le cadre d'un Observatoire des changements planétaires.

Le parc national est un espace vulnérable, exposé au changement climatique, à la désertification, à la diminution des ressources en eau, aux feux de végétation, à la pression touristique, aux intérêts économiques, etc. La sauvegarde et la gestion du Parc national de la Sierra Nevada s'appuient sur une solide base réglementaire régionale, nationale et internationale.

Un Conseil de participation est associé à la gestion du site. Cet organe participatif joue un rôle consultatif. Tous les secteurs administratifs, les parties prenantes, les ONG et les communes y sont représentés.

Les divers éléments protégés font l'objet de plans de gestion.

Les membres du Groupe de spécialistes saluent la candidature du Parc national de la Sierra Nevada et estiment que le secteur présente un intérêt européen exceptionnel justifiant l'octroi du Diplôme.

Le Groupe de spécialistes déclare la candidature recevable et charge le Secrétariat de mener une expertise sur les lieux afin de confirmer l'intérêt européen et d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation existantes.

La candidature sera réexaminée en 2025 à la lumière des conclusions de l'expertise sur les lieux.

## **5. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

### **5.a Parc national de Seitsemien (Finlande)**

L'expert indépendant, M. Maurice Hoffmann, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Parc national de Seitsemien (rapport [T-PVS/DE\(2024\)08](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme du Parc national de Seitsemien pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'expert indépendant pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de huit recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Seitsemien - voir le document [T-PVS/DE\(2024\)03](#).

### **5.b Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari) (Finlande)**

L'experte indépendante, Mme Blanca Ramos, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Parc national de l'archipel d'Ekenäs (rapport [T-PVS/DE\(2024\)04](#)). Se fondant sur ses constats, elle propose le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de l'archipel d'Ekenäs pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'experte indépendante pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de 9 recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de l'archipel d'Ekenäs - voir le document [T-PVS/DE\(2024\)03](#).

### **5.c Parc national du Peak District (Royaume-Uni)**

L'expert indépendant, M. Michael Schimek, qui a réalisé l'expertise sur les lieux avec Mme Blanca Ramos, présente aux membres du Groupe de spécialistes conclusions de leur expertise sur les lieux dans le Parc national du Peak District (rapport [T-PVS/DE\(2024\)05](#)). Sur la base de leurs constats, il propose le renouvellement du Diplôme européen du Parc national du Peak District pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient les experts indépendants pour leur présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de 15 recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national du Peak District - voir le document [T-PVS/DE\(2024\)03](#).

### **5.d Muddus, Parcs nationaux de Sarek et Padjelanta (Suède)**

L'experte indépendante, Mme Cigdem Adem, qui a réalisé l'expertise sur les lieux avec M. Pierre Galland, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de leur expertise sur les lieux conjointe dans les Parcs nationaux de Sarek et Padjelanta et dans le Parc national de Muddus (rapport [T-PVS/DE\(2024\)06](#)). Sur la base de leurs constats, elle propose le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Muddus et des Parcs nationaux de Sarek et Padjelanta pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient les experts indépendants pour leur présentation et approuvent les projets de résolutions qui assortissent de 11 recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Muddus et des Parcs nationaux de Sarek et Padjelanta - voir le document [T-PVS/DE\(2024\)03](#).

### **5.e Réserve naturelle de Siebengebirge (Allemagne)**

L'expert indépendant, M. Peter Skoberne, qui a réalisé l'expertise sur les lieux avec Mme Renata Krzyściak-kosińska présente aux membres du Groupe de spécialistes conclusions de leur expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle de Siebengebirge (rapport [T-PVS/DE\(2024\)09](#)). Sur la base de leurs constats, il propose le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle de Siebengebirge pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient les experts indépendants pour leur présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de 9 recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle de Siebengebirge - voir le document [T-PVS/DE\(2024\)03](#).

### **5.f Parc national de Kuşçenneti (Türkiye)**

L'expert indépendant, M. Peter Skoberne, qui a réalisé l'expertise sur les lieux avec M. Luc Hoogenstein, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de leur expertise sur les lieux dans le Parc national de Kuşçenneti (rapport [T-PVS/DE\(2024\)10](#)). Sur la base de leurs constats, il propose le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Kuşçenneti pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient les experts indépendants pour leur présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de 7 recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Kuşçenneti - voir le document [T-PVS/DE\(2024\)03](#).

Le Groupe de spécialistes rend hommage à M. Tansu Gürpınar, ancien directeur du Parc national de Kuşçenneti, un éminent protecteur de la nature qui avait lancé la demande de Diplôme européen et qui est décédé en 2023.

## **6. PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRÉTARIAT ET LE GROUPE DE SPÉCIALISTES**

### **6.a Analyse des rapports annuels**

Le Secrétariat rappelle les objectifs des rapports annuels et le mandat du Groupe, définis dans la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés. Il rappelle également que les conditions et recommandations concernant chaque espace sont intégrées dans les masques nominatifs de rapports communiqués individuellement aux gestionnaires de sites. Cette approche aide les gestionnaires de sites à voir les principales informations et à répondre aux attentes en matière de rapports, et continuera donc d'être utilisée à l'avenir.

En 2023, 63 rapports annuels ont été communiqués, contre 60 en 2022, pour un total de 66 espaces concernés par les rapports de 2023. Le Secrétariat rappelle le système de notation utilisé pour le tableau de bord du Diplôme européen, qui a été mis à jour après réception des rapports de 2023. L'actuel système de notation indique dans quelle mesure les espaces s'acquittent de leurs obligations en matière de rapports. Le Secrétariat constate une nette amélioration des notes. Plus aucun espace n'est marqué d'un drapeau rouge, et seuls 4 espaces sont encore marqués d'un drapeau orange.

Suite à la demande du Groupe de spécialistes d'étudier la possibilité d'évaluer la qualité des rapports, le Secrétariat a instauré en 2021 un système de notation dont l'application manquait de critères. En 2022, ce système de notation a été remplacé par des « feux tricolores » indiquant si la mise en œuvre des conditions/recommandations dont le renouvellement du Diplôme est assorti est terminée, en cours ou pas encore commencée. Toujours à la demande du Groupe de spécialistes, une note méthodologique sur l'utilisation de fiches d'évaluation destinées aux rapports annuels ([T-PVS/DE\(2024\)02](#)) a été préparée à son attention.

Comme lors des années antérieures, des membres du Groupe de spécialistes ont participé à l'évaluation des rapports annuels sur la base des fiches d'évaluation. Le document [T-PVS/DE\(2024\)11](#) présente les conclusions du Groupe pour chaque espace diplômé. Le Groupe examine les principales conclusions générales de leurs évaluations et souligne les enjeux et lacunes du système de rapports pour le Diplôme européen. Le Groupe s'inquiète de la construction d'un nouveau réacteur nucléaire à proximité de la Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni), de l'acceptation d'une demande d'extension et de développement des opérations dans la carrière de Swanworth, sur le territoire de la Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni) et de la réduction du budget du Parc national de Store Mosse (Suède).



Dans l'ensemble, le Groupe de spécialistes salue la bonne qualité des rapports annuels, même si certains de ces rapports contiennent le même texte que les années antérieures et ne présentent pas d'informations spécifiques en lien avec les recommandations et conditions. Le Groupe de spécialistes constate aussi que les rapports sont de qualité très variable et déplore que certains rédacteurs utilisent des acronymes sans les définir.

S'agissant des fiches d'évaluation, le Groupe de spécialistes reconnaît qu'il est nécessaire d'extraire des rapports certains éléments indiquant dans quelle mesure les recommandations et les conditions sont respectées, notamment pour déterminer la couleur du drapeau. Le Groupe de spécialistes ajoute qu'il est difficile d'évaluer le degré d'application de mesures transitoires ou continues.

Étant donné le peu d'informations fournies sur l'utilisation du logo du Diplôme, le Groupe de spécialistes suggère d'envoyer aux responsables d'espaces diplômés ce logo du Diplôme accompagné d'une note rappelant aimablement que l'affichage et l'utilisation du logo sont obligatoires.

Afin de pallier le manque de spécificité et les maigres informations qui caractérisent certains rapports, le Groupe de spécialistes suggère de fournir aux responsables d'espaces des orientations sur la façon de remplir les masques de rapports.

Le Groupe de spécialistes suggère également d'ajouter dans les fiches d'évaluation le motif d'octroi du Diplôme.

Enfin, le Groupe de spécialistes propose d'examiner si un outil de rapports en ligne pourrait améliorer le nombre et la qualité des rapports soumis.

Le Groupe de spécialistes salue le bilan des rapports annuels de 2023 et remercie les responsables des espaces diplômés qui ont respecté leur obligation de rapports ainsi que les membres du Groupe de spécialistes et le Secrétariat pour leur contribution à l'analyse des rapports.

Le Groupe de spécialistes remercie en particulier les autorités ukrainiennes de s'être conformées à leur obligation de rapport malgré la guerre.

Le Groupe de spécialistes invite les responsables d'espaces à améliorer la qualité de leurs rapports dans la mesure du possible, et de veiller à ce que tous les éléments mentionnés dans les recommandations et conditions soient pleinement traités, avec tous les détails.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de demander aux responsables de la Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni) et de la Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni) davantage de détails sur l'impact potentiel que la construction du réacteur nucléaire de Sizewell et l'extension de la carrière de Swanworth auront sur les espaces diplômés, et de faire rapport au Groupe de spécialistes en 2025.

#### **6.b Suivi des espaces identifiés en 2023 comme nécessitant une attention particulière:**

- **Réserve naturelle de Wurzacher Ried (Allemagne)**

L'année dernière, des membres du Groupe de spécialistes ont été consultés par écrit à propos du projet de construction d'éoliennes au voisinage de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried.

Le Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés s'est déclaré vivement préoccupé par les projets de parcs d'éoliennes à proximité de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried. Dès 2019, dans le cadre des discussions sur le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried, les membres du Groupe de spécialistes ont souligné les menaces liées aux constructions d'infrastructures sur les collines avoisinant l'espace diplômé. Leurs préoccupations

sont exprimées dans la sixième recommandation dont est assortie la Résolution du Comité des Ministres sur le renouvellement du Diplôme européen en faveur de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried (Résolution CM/ResDip(2019)2): « préserver l'intégrité du paysage qui entoure le bassin de Bad Wurzach et empêcher la construction d'infrastructures techniques sur les collines et les sommets visibles depuis le Wurzacher Ried. »

Le Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés estime que la protection de l'intégrité écologique du paysage, mentionnée dans la recommandation ci-dessus, concerne non seulement la sauvegarde et la préservation des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage tel que défini par la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, mais aussi la préservation des processus écologiques et de l'intégrité des écosystèmes des espèces et des habitats de la région et de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried proprement dite.

M. Siegfried Roth, responsable de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried, informe les membres du Groupe de spécialistes des projets de construction en cours et de leur impact potentiel sur sa Réserve naturelle.

L'Allemagne s'efforce d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2045. Pour atteindre cet objectif, 2% de la superficie du Bade-Wurtemberg ont été désignés comme des zones prioritaires pour la production d'énergie éolienne (1,8 %) et le photovoltaïque en plein champ (0,2 %).

Pour définir l'implantation de ces zones, les services régionaux d'aménagement du territoire élaborent actuellement un plan régional pour l'énergie. La consultation du public se termine fin avril 2024.

Quand les douze services régionaux d'aménagement du territoire du Bade-Wurtemberg auront finalisé leurs projets, l'on saura si le total des 12 plans atteint l'objectif de 2 % fixé pour le Land. Si oui, les projets éoliens pourront uniquement être implantés dans les zones prioritaires désignées, extérieures au bassin de la Wurzach, mais ils ne seront plus soumis à des études d'impact sur l'environnement. Par contre, si la somme des 12 plans ne permet pas d'atteindre l'objectif de 2%, les projets éoliens pourront être implantés à l'extérieur des zones prioritaires envisagées, y compris dans des sites sensibles.

Les autorités compétentes au niveau fédéral, régional et local souhaitent préserver le Diplôme européen. Une zone de protection dont les limites suivent celles du bassin de la Wurzach a fait l'objet d'une délimitation topographique.

Toutefois, même si aucune zone prioritaire pour l'énergie éolienne n'est située dans la zone de protection du bassin de la Wurzach, une partie des éoliennes resterait visible depuis la Réserve naturelle.

Des études ont conclu qu'aucune espèce d'oiseaux ne serait affectée par des parcs d'éoliennes installés dans les zones prioritaires environnantes et qu'aucune zone prioritaire pour l'énergie éolienne n'est située sur un couloir de migration des oiseaux.

Trois projets éoliens sont actuellement à l'étude. Deux des sites (« Osterhofen » et « Alttanner Wald ») sont situés à l'extérieur du bassin de la Wurzach et dans une zone prioritaire pour l'énergie éolienne.

Le troisième site (« Hummelluckenwald ») n'est pas situé dans une zone prioritaire pour l'énergie éolienne envisagée dans le cadre du processus actuel de désignation en raison de son impact prévisible sur l'environnement et de sa situation dans la zone de protection du bassin de la Wurzach. La

validation de ce site ayant été soumise avant la désignation des zones prioritaires, elle devrait être traitée séparément et une étude d'impact sur l'environnement devrait être réalisée.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient M. Siegfried Roth pour sa présentation et prennent note des informations exposées.

Comme le bassin de la Wurzach est classé en zone de protection et que le projet de Plan sous-régional pour l'énergie exclut les zones prioritaires pour l'énergie éolienne situées à l'intérieur de la zone de protection ; constatant que d'après les études les oiseaux ne seront pas affectés par les éoliennes installées dans les zones prioritaires ; et notant également que si le Plan sous-régional pour l'énergie n'est pas approuvé, des parcs d'éoliennes pourraient être installés y compris à l'intérieur de la zone de protection du bassin de la Wurzach, les membres du Groupe de spécialistes approuvent la délimitation de la zone de protection du bassin de la Wurzach. De plus, par souci de cohérence avec la sixième recommandation dont est assortie la Résolution du Comité des Ministres renouvelant le Diplôme européen de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried (Résolution CM/ResDip(2019)2), les membres du Groupe de spécialistes demandent aux autorités compétentes de déplacer les éoliennes envisagées dans la Hummelluckenwald vers une zone prioritaire pour l'énergie éolienne extérieure à la zone de protection du bassin de la Wurzach.

- **Réserve naturelle de Scandola (France)**

Le Secrétariat rappelle qu'en 2020, le Groupe de spécialistes a recommandé, à l'unanimité, de ne pas renouveler le Diplôme de la Réserve naturelle de Scandola en raison de l'absence considérable de progrès et des maigres efforts de communication avec le Secrétariat, malgré les nombreux avertissements lancés par le Groupe les années précédentes. Le Groupe de spécialistes avait chargé le Secrétariat de surveiller le secteur, si possible en collaboration avec d'autres organisations comme le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de faire rapport tous les ans à la réunion du Groupe de spécialistes.

Les autorités ont soumis un rapport annuel pour la première fois depuis 2020.

En 2020, les autorités régionales avaient décidé de lancer un processus de création d'une Réserve naturelle de Corse qui engloberait Scandola. Il serait alors nécessaire de modifier le décret portant création de la Réserve naturelle de Scandola.

Afin de limiter la fréquentation touristique, les autorités de gestion ont demandé l'interdiction de jeter l'ancre ou de pratiquer le jet-ski dans toute la Réserve naturelle de Scandola.

En outre, depuis 2021, la Préfecture maritime a pris des arrêtés interdisant à toute embarcation de passer, de jeter l'ancre ou de mouiller à proximité des nids de balbuzards pêcheurs pendant la saison reproductrice.

Le Plan de gestion adopté en 2017 a expiré en 2022, et le nouveau sera élaboré dès que le décret portant création de la Réserve naturelle sera révisé.

En septembre 2023, le Comité pour la protection du patrimoine mondial a examiné la situation dans la Réserve naturelle de Scandola.

Le Comité a constaté:

- que le surtourisme a de plus en plus graves conséquences sur la diversité biologique, en raison des embarcations à moteur sur le front marin de la Réserve naturelle de Scandola pendant la haute saison touristique, ce qui se traduit par une faible réussite de la ponte dans la population locale de balbuzards pêcheurs, sans compter les graves dommages causés aux herbiers de posidonies par le mouillage des plaisanciers ;
- qu'un Plan de gestion complet comprenant une stratégie de tourisme durable n'avait toujours pas été publié ;

et a appelé les autorités à:

- mettre en œuvre de toute urgence les mesures de suivi du changement climatique et d'adaptation prévues dans le projet de Plan de gestion ;
- intégrer à la version révisée du décret sur la Réserve naturelle de Scandola de mesures adéquates pour faire face à la pression touristique est limiter la fréquentation, tout en prévoyant une extension de la Réserve nationale pour étendre sa composante marine ;
- intégrer à la réserve naturelle marine envisagée dans le nord-ouest de l'île extension de la zone marine de la Réserve naturelle de Scandola ;
- prendre des mesures immédiates et urgentes pour réglementer le mouillage et le nombre d'embarcations autorisées dans la partie maritime de la Réserve naturelle de Scandola afin de réaliser une réduction significative des perturbations et des impacts de ces mouillages.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion pour le rapport soumis en 2023 et les encourage à accélérer la révision du décret de la réserve naturelle, à créer dès que possible la réserve naturelle régionale terrestre et marine et à élaborer sans tarder un plan de gestion énonçant particulièrement une stratégie de tourisme durable.

- **Parc national de Doñana (Espagne)**

En 2020, le Groupe de spécialistes a décidé de différer le renouvellement du Diplôme du Parc national de Doñana et de demander des informations sur la procédure judiciaire lancée par la Commission européenne et les constats d'une mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'arrêt de la Cour européenne de justice (CEJ) du 24 juin 2021 déclare que les autorités espagnoles n'ont pas pris les mesures nécessaires pour empêcher la détérioration du milieu naturel et des habitats des espèces présentes dans les espaces protégés du secteur de Doñana. Il ajoute que la surexploitation de la nappe phréatique d'Almonte-Marismas a entraîné l'assèchement des lagunes péri-dunales du parc national de Doñana et, par conséquent, la détérioration des espaces naturels protégés qui dépendent de cette nappe phréatique, notamment de plusieurs habitats naturels et d'habitats d'espèces protégés par la Directive Habitats.

Le rapport de la mission de suivi réactif conjointe WHC / UICN / RAMSAR dans le Parc national de Doñana, du 25 au 28 février 2020, a donné lieu à 15 recommandations invitant notamment les autorités espagnoles à accélérer de toute urgence la fermeture de tous les captages illégaux d'eau, à

mettre en œuvre le Plan spécial de gestion des zones irriguées, à permettre aux nappes phréatiques de retrouver un bon niveau au plus tard en 2027, à garantir la bonne évaluation de tout nouveau projet d'urbanisme et à encourager les pratiques agricoles durables.

En 2022, le Groupe de spécialistes a appelé les autorités compétentes à se conformer à la condition n° 2 dont le renouvellement de 2013 du Diplôme européen était assorti (Résolution CM/Resdip(2010)13) et à soumettre au Groupe un rapport indiquant comment elles envisageaient de se conformer à l'arrêt de la CEJ et aux recommandations du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de la Convention de Ramsar.

Dans leur rapport annuel de 2022, les autorités responsables ont longuement détaillé les mesures prises pour se conformer à la condition n° 2. Le rapport 2023 reprend malheureusement une grande partie de celui de 2022.

L'événement marquant de 2023 a été la signature de l'accord pour Doñana entre la *Junta de Andalucía* et le gouvernement espagnol, qui a constitué une étape très importante en faveur de la protection de ce Parc national.

Des investissements vont être massivement consentis (plus de 1 400 millions d'euros) pour assurer la conservation de Doñana, promouvoir des modèles de développement durable dans sa zone d'influence, remédier à la dégradation de l'environnement de ce site emblématique et rétablir ses fonctions écologiques, veiller à la gestion durable des ressources en eau et garantir la sauvegarde et la restauration écologique de la diversité biologique:

- un cadre d'action pour Doñana, essentiellement consacré à la gestion des ressources en eau et à la restauration des équilibres éco-hydrologiques et de la diversité biologique, doté d'un budget de 350 M€ ;
- un cadre d'action pour l'aménagement territorial durable des sites de la zone d'influence de l'espace naturel de Doñana, en complément de l'antérieur, qui mettra l'accent sur les dimensions sociales et économiques de la durabilité sera également doté d'un budget de 350 M€ ;
- un cadre d'action pour l'aménagement territorial de la zone d'influence de l'espace naturel de Doñana, financé par la *Junta de Andalucía* et doté de plus de 700 M€ pour des travaux hydrauliques, ainsi que des aides pour le secteur de la pêche et la conversion des cultures en forêts.

Malheureusement, le rapport annuel omet une fois de plus d'indiquer les mesures prises ou envisagées pour pallier les inquiétudes de l'UE et du Centre du patrimoine mondial.

Suite à la mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO menée conjointement par l'UICN et le Secrétariat de Ramsar en février 2020, les autorités responsables ont soumis au Centre du patrimoine mondial un rapport qui a été examiné par le 45<sup>e</sup> Comité pour la protection du patrimoine mondial, en septembre 2023.

L'annonce des efforts visant à réduire les prélèvements d'eau dans la nappe phréatique de Doñana, qui impliquent la poursuite des inspections, la fermeture des captages illégaux et l'arrêt de l'irrigation illégale de terres agricoles, a été saluée. La forte augmentation des moyens octroyés à la Confédération Hydrographique du Guadalquivir, ainsi que la confirmation du déménagement des captages situés dans la partie la plus orientale les plus orientaux a été particulièrement appréciée. Toutefois, il reste préoccupant que, malgré tous ces efforts, trois nappes souterraines continuent d'être

surexploitées depuis 2020, surtout du point de vue de la question scientifique qui subsiste concernant la mesure dans laquelle le pompage d'eau dans le sous-sol affecte la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site. Les autorités assurent certes, dans leur lettre reçue le 13 juin 2023, qu'il n'y aurait pas de nouvelles autorisations de pompage de l'eau dans la nappe phréatique à l'avenir, mais les amendements législatifs proposés par le Parlement d'Andalousie, visant à légaliser les captages illégaux existants, sont très préoccupants et contraires aux recommandations de la Mission de suivi réactif de 2020 et aux engagements et efforts des autorités visant à fermer les captages illégaux, qui sont essentiels pour préserver la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site.

Étant donné que le Plan hydrologique du bassin du Guadalquivir (2021-2027) devait être finalisé fin 2022, les autorités sont priées de confirmer si ce Plan a été validé et si son élaboration a tenu compte de l'étude stratégique environnementale et de l'évaluation des impacts cumulés de l'utilisation des eaux et du développement agricole, industriel et commercial constaté dans le bassin du Guadalquivir.

Les conséquences potentielles de la forte sécheresse actuelle sont aggravées par les problèmes susmentionnés et sont très préoccupantes. Deux des cinq principaux habitats (marais et lagunes) ont pratiquement disparu en 2022.

La région est confrontée non seulement au risque potentiel de la surexploitation des eaux souterraines mais aussi aux dangers avérés d'une sécheresse plus persistante, notamment en raison du changement climatique. Cela souligne d'autant plus la nécessité de mettre en œuvre d'urgence les recommandations de la mission de 2020, de réduire les prélèvements dans les nappes phréatiques, d'augmenter la résistance/résilience des écosystèmes et d'éclaircir les incertitudes scientifiques.

Comme la procédure d'étude d'impact sur l'environnement en vue de la réouverture de la mine d'Aznalcóllar suit son cours, les autorités sont invitées à élaborer un plan clair de préparation aux risques et à mettre en place des capacités de réaction rapide en cas d'urgence.

Les autorités sont invitées à soumettre un nouveau rapport le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Les membres du Groupe de spécialistes déplorent l'absence de rapport spécifique sur la manière dont les autorités prévoient de donner suite à l'arrêt de la Cour européenne de justice et de mettre en œuvre les recommandations du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, de l'UICN et de la Convention de Ramsar. Ils saluent toutefois les informations communiquées dans le rapport annuel et dans celui soumis au Centre du patrimoine mondial, et prennent note des mesures envisagées.

Les membres du Groupe de spécialistes chargent le Secrétariat de continuer à suivre les progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de la Convention de Ramsar et dans les suites données à l'arrêt de la CEJ. Ils invitent aussi les autorités à soumettre un rapport détaillé sur la manière dont les sommes considérables allouées aux 3 Cadres d'action seront utilisées, et à partager avec le Secrétariat leur rapport au Centre du patrimoine mondial annoncé pour le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

- **Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)**

En février 2019, suite à l'été très sec et chaud de 2018, les autorités de la Réserve naturelle de Weltenburger Enge ont envisagé de creuser un banc de gravier pour rendre plus sûres les manœuvres de bateaux en période de basses eaux sur le Danube, ce qui constituerait une menace pour les espèces rares de poissons et de faune vivant sur ses rives.

Aucune excavation n'a été pratiquée en 2019, mais les débordements du cours d'eau ont altéré les berges en gravier. De plus, des coupes claires ont été réalisées à la fois dans l'espace diplômé et dans la zone naturelle protégée dont l'inclusion a été recommandée au Diplôme européen suite à l'expertise sur les lieux menée en 2016.

Vu les violations de plusieurs recommandations (1 et 6) dont le renouvellement du Diplôme était assorti en 2017, le Groupe de spécialistes a envoyé une expertise supplémentaire sur les lieux avant que la situation ne se dégrade davantage et que de nouveaux secteurs de la forêt soient abattus, ainsi que pour évaluer le respect des recommandations dont le dernier renouvellement est assorti.

La Réserve naturelle de Weltenburger Enge a profité d'une expertise sur les lieux supplémentaire en 2021, et le Groupe de spécialistes a prié les autorités responsables d'appliquer sans tarder les conditions et recommandations fondées sur les constats de l'expertise sur les lieux supplémentaire, en plus de celles dont le renouvellement du Diplôme de 2018 était assorti.

Malgré la demande du Groupe de spécialistes et la lettre du Secrétariat priant les autorités responsables de faire rapport sur la mise en oeuvre des deux séries de conditions et recommandations, les rapports des 2 dernières années ont uniquement porté sur l'application des conditions et recommandations du renouvellement du Diplôme en 2018.

En 2023, les autorités responsables ont soumis un rapport sur les deux séries de conditions et recommandations. En plus de l'achèvement de l'extension prévue de la réserve naturelle de Weltenburger Enge en y associant la réserve naturelle de Hirschberg et Altmuehlleiten à la gorge du Danube déjà protégée (déjà mentionnée dans le rapport annuel de 2022), la mise en oeuvre de pratiquement toutes les conditions et recommandations était en cours.

Suite à la fusion des réserves naturelles de « Weltenburger Enge » et de « Hirschberg et Altmuehlleiten », tout l'espace résultant de la fusion est soumis à des règles plus strictes. Il est désormais interdit de camper, de bivouaquer ou de faire du feu dans tout le secteur. Il est en outre interdit de marcher sur la rive droite depuis l'embarcadère de Weltenburg et le kilomètre 2416 du fleuve, ainsi que sur de vastes sections de la rive gauche. En 2023, des panneaux appropriés d'interdiction et d'information ont été installés sur les sentiers et les bancs de gravier.

Il est interdit de circuler à pied, à cheval ou en véhicule sur l'extrémité sud du mur celtique, qui se trouve à l'intérieur de la zone cœur. La signalisation interdit également de circuler à vélo sur toute la longueur du mur celtique.

De plus, la navigation est réglementée, 2 gardiens ont été recrutés, l'accès aux routes et aux chemins est restreint, les contrôles ont été renforcés, etc.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient les autorités responsables pour leur rapport sur les deux séries de conditions et recommandations, saluent les progrès accomplis et les encouragent à poursuivre leurs efforts et à faire rapport de la même manière en 2024.

- **Site naturel des chutes de Krimml (Autriche)**

Le Secrétariat de la Convention de Berne a été alerté du fait que le gouvernement régional de Salzbourg a décidé de prendre des mesures impliquant la construction de bassins de rétention et de

barrages dans les vallées du Parc national des Hohe Tauern en empiétant sur l'espace diplômé et les sites Natura 2000. Ces infrastructures seraient destinées à prévenir des inondations futures en aval.

Le Groupe de spécialistes a chargé le Secrétariat de suivre la situation et de faire rapport en 2024.

Le Secrétariat a pris contact avec les autorités responsables. Elles ont affirmé qu'aucun projet officiel ne prévoyait encore la prévention des inondations dans la vallée de la Salzach. Les autorités ne pouvaient donc pas fournir de plans et descriptions détaillés du projet, ni s'exprimer sur l'impact que de telles mesures de prévention des inondations pourraient avoir sur les Chutes de Krimml.

D'après les informations publiquement disponibles, un grand bassin de rétention est envisagé dans la vallée de Krimmlerachen. Il servirait à limiter le débit en cas de débordements exceptionnels. Jadis, une grande partie des précipitations tombaient sous forme de neige. L'eau était ainsi naturellement retenue, et s'écoulait progressivement pendant les jours suivants, ce qui limitait naturellement le débit des cours d'eau. Avec la hausse des températures en hiver et le manque de neige pendant la période froide de l'année, les graves inondations sont de plus en plus courantes. Le bassin de rétention envisagé reproduirait les effets des chutes de neiges des décennies précédentes, ses vannes n'étant que partiellement fermées dans l'éventualité où les mesures de prévention des inondations dans la vallée de la Salzach ne suffiraient pas à empêcher de graves dommages aux infrastructures et aux habitations en raison de précipitations inhabituelles.

D'après les informations disponibles, les Chutes de Krimml ne devraient pas être impactées, hormis en cas d'inondations majeures qui pourraient être comparées aux effets des chutes de neiges des décennies précédentes.

Le Secrétariat recommande de continuer à surveiller la situation et, dès que l'on disposera de plus d'informations officielles, d'évaluer l'impact potentiel du bassin de rétention envisagé sur les Chutes de Krimml.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient les autorités responsables pour les informations communiquées et chargent le Secrétariat de continuer à surveiller la situation et, dès que l'on disposera de plus d'informations officielles, d'évaluer l'impact potentiel du bassin de rétention envisagé sur les Chutes de Krimml et de faire rapport au Groupe de spécialistes en 2025.

## **7. Expertises sur les lieux en 2024**

Le Groupe de spécialistes approuve l'organisation d'une expertise sur les lieux dans le Parc national de la Sierra Nevada (Espagne) pour en confirmer l'intérêt européen, évaluer l'efficacité des mesures de conservation existantes et réunir l'éventuel complément d'information dont il pourrait avoir besoin pour décider s'il convient d'octroyer le Diplôme.

Il charge aussi d'organiser une expertise sur les lieux dans le Parc régional de Gallipoli Cognato (Italie) afin d'évaluer l'opportunité d'un premier renouvellement de son Diplôme européen.

## **8. Préparation du 60<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen**

En 2025, le Diplôme européen célébrera son 60<sup>e</sup> anniversaire. En décembre 2023, les autorités espagnoles ont indiqué au 43<sup>e</sup> Comité permanent qu'elles sont disposées à accueillir les responsables



d'espaces diplômés juste avant ou après la réunion annuelle du Groupe de spécialistes, dans le Parc national de la Sierra Nevada.

Une note conceptuelle présentant les activités proposées pour les célébrations est remise aux participants ([T-PVS/DE\(2024\)01](#)).

Il est proposé de réviser et d'actualiser la publication sur les éléments remarquables du Diplôme européen, produite pour le 50<sup>e</sup> anniversaire.

Il est également proposé de renouveler l'expérience d'une table ronde réunissant les responsables de tous les espaces diplômés afin d'examiner des questions transversales comme le changement climatique, la pression du touristique ou le développement d'infrastructures énergétiques vertes à l'intérieur ou à proximité des espaces diplômés.

Il est enfin suggéré de préparer une campagne de communication et de sensibilisation sur les réalisations du Diplôme européen au fil de ses 60 années d'existence, ainsi que sa contribution au bien-être des êtres humains et à la protection des droits fondamentaux.

Les participants saluent les activités proposées pour la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen. Suite à la suggestion du Directeur du Parc national de la Sierra Nevada, le Secrétariat annonce que la réunion des responsables d'espaces diplômés pourra être organisée au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai 2025, à Grenade.

Les membres du Groupe de spécialistes se félicitent également d'une possible participation de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et de la Ministre espagnole de la Transition écologique et du Défi démographique. Ils approuvent par ailleurs la participation des autorités andalouses compétentes pour les espaces protégés, et celle des responsables de tous les parcs nationaux d'Espagne.

Enfin, le Groupe de spécialistes donne son accord pour une conférence de presse et la publication d'un communiqué de presse.

## **9. Questions diverses**

Néant.

## **10. Date et lieu de la prochaine réunion**

Le Secrétariat informe les participants qu'il est prévu d'organiser la réunion de 2025 du Groupe de spécialistes immédiatement avant ou après celle des responsables des espaces diplômés, dans le Parc national de la Sierra Nevada. À la lumière des conclusions de la discussion du point 8 de l'ordre du jour, cette réunion devrait se tenir en mai 2025.

## **11. Conclusions de la réunion**

Le Président remercie les membres du Groupe de spécialistes, les experts indépendants, les responsables des espaces diplômés et le Secrétariat pour les grands efforts consentis tout au long de l'année et les débats animés, et lève la séance.

**Annexe I: Ordre du jour de la réunion**

		Documents	Résultats attendus
<b>Mardi 20 février</b>			
<b>9.30</b>	<b>1. Ouverture de la réunion</b>  <i>M. Jan Plesnik (Tchéquie), Président du Groupe de spécialistes</i>		
	<b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>	Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2024)02  <b>Pour adoption</b>	Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des objectifs la réunion et adoptent l'ordre du jour.
	<b>3. Informations générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de spécialistes</b>		
	3.a Brève présentation du rapport de la réunion tenue par le groupe en 2023 et des activités menées au cours de l'année écoulée  <i>M. Jan Plesnik (Tchéquie), Président du Groupe de spécialistes</i>	Rapport de la réunion 2023 du Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés <a href="#">T-PVS/DE(2023)11</a>  <b>Pour information</b>	Les points marquants de la réunion de 2023 du Groupe de spécialistes sont rappelés.
	3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2023 du Groupe de spécialistes  <i>Présentation par le Secrétariat</i>	Extrait de la liste des décisions et des textes adoptés sur le Diplôme européen des espaces protégés, lors du 43 <sup>e</sup> Comité permanent de la Convention de Berne	Les membres du Groupe de spécialistes prennent note des suites données aux conclusions et décisions de la réunion de 2023 du Groupe de spécialistes.

	<p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des suites données aux conclusions de la réunion de 2023 du Groupe de spécialistes et des décisions du 43<sup>e</sup> Comité permanent relatives au Diplôme européen.</i></p>	<p><a href="#">T-PVS/DE(2024)07</a></p> <p>Liste des résolutions de renouvellement du Diplôme adoptées par le Comité des Ministres en 2023 <a href="#">CM/Del/Dec(2023)1469/9.1a</a></p> <p><b>Pour information</b></p>	
	<p>3.c Conséquences de la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe et du gel de la coopération technique avec le Belarus</p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des conséquences sur le Diplôme européen de l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe et du gel de la coopération avec le Belarus.</i></p>	<p>Décision du Comité des Ministres sur le Diplôme européen des espaces protégés en Fédération de Russie été au Belarus <a href="#">CM/Del/Dec(2023)1469/9.1b</a></p> <p><b>Pour information</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes notent que la Résolution CM/ResDip(2008)1 du Comité des Ministres concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés n'est plus applicable en Fédération de Russie et au Belarus.</p>
	<p>3.d Vision et Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030</p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont informés de la Vision et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030, et invités à examiner comment le suivi du Diplôme européen peut contribuer à la réalisation du Plan stratégique.</i></p>	<p>Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 <a href="#">T-PVS(2023)18</a></p> <p>Vision de la Convention de Berne à l'horizon 2030 <a href="#">T-PVS(2021)14</a></p> <p><b>Pour discussion</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes prennent note de la Vision et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 et identifient les objectifs du Plan stratégique auxquels le suivi du Diplôme européen pourrait contribuer.</p>

	<p><b>4. Candidature du Parc national de la Sierra Nevada (Espagne) au Diplôme européen des espaces protégés</b></p> <p><u><a href="#">Présentation par M. Francisco de Asís Muñoz Collado, Directeur du Parc national de la Sierra Nevada</a></u></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner si le Parc national de la Sierra Nevada remplit, en principe, les exigences du Diplôme européen et procèdent à un échange de vues sur les éventuelles suites à donner.</i></p>	<p>Candidature du Parc national de la Sierra Nevada</p> <p><u><a href="#">Formulaire de candidature</a></u></p>	<p>Le suivi de la candidature du Parc national de la Sierra Nevada au Diplôme européen est décidé. Une expertise sur les lieux pourrait être chargée de vérifier la candidature et d'évaluer s'il convient d'octroyer le Diplôme européen au Parc national de la Sierra Nevada.</p>
	<p><b>5. Conclusions des missions consultatives, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe</b></p>		
	<p>5.a Parc national de Seitsemien (Finlande)</p> <p><u><a href="#">Présentation par M. Maurice Hoffmann</a></u></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation dans le Parc national de Seitsemien</p> <p><u><a href="#">T-PVS/DE(2024)08</a></u></p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Seitsemien</p> <p><u><a href="#">T-PVS/DE(2024)03</a></u></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes approuvent un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen du Parc national de Seitsemien, qui sera soumis au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p>

	<p>5.b Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari) (Finlande)</p> <p><u><a href="#">Présentation par Mme Blanca Ramos</a></u></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation dans le Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari)</p> <p><u><a href="#">T-PVS/DE(2024)04</a></u></p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari)</p> <p><u><a href="#">T-PVS/DE(2024)03</a></u></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes approuvent un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen du Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari), qui sera soumis au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p>
	<p>5.c Parc national du Peak District (Royaume-Uni)</p> <p><u><a href="#">Présentation par Mme Blanca Ramos / M. Michael Schimek</a></u></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation dans le Parc national du Peak District</p> <p><u><a href="#">T-PVS/DE(2024)05</a></u></p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du Peak District</p> <p><u><a href="#">T-PVS/DE(2024)03</a></u></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes approuvent un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen du Parc national du Peak District, qui sera soumis au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p>
	<p>5.d. Parcs nationaux de Muddus, Sarek et Padjelanta (Suède)</p>	<p>Rapport de la mission conjointe d'évaluation dans les Parcs nationaux de Muddus, Sarek et Padjelanta</p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes approuvent les projets de résolutions renouvelant les Diplômes européens des Parcs nationaux de Muddus, Sarek et</p>

	<p><a href="#"><u>Présentation par M. Pierre Galland / Mme Çigdem Adem</u></a></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux combinée et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p>	<p><a href="#"><u>T-PVS/DE(2024)06</u></a></p> <p>Projets de résolutions sur le renouvellement des Diplômes européens des espaces protégés octroyés aux Parcs nationaux de Muddus, Sarek et Padjelanta</p> <p><a href="#"><u>T-PVS/DE(2024)03</u></a></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	<p>Padjelanta, qui seront soumis au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p>
	<p>5.e Réserve naturelle de Siebengebirge (Allemagne)</p> <p><a href="#"><u>Présentation par M. Peter Skoberne / Mme Renata Kosińska</u></a></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation dans la Réserve naturelle de Siebengebirge</p> <p><a href="#"><u>T-PVS/DE(2024)09</u></a></p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle de Siebengebirge</p> <p><a href="#"><u>T-PVS/DE(2024)03</u></a></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes approuvent un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen de la Réserve naturelle de Siebengebirge, qui sera soumis au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p>
	<p>5.f Parc national de Kuşçenneti (Türkiye)</p> <p><a href="#"><u>Présentation par M. Peter Skoberne / M. Luc Hoogenstein</u></a></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation dans le Parc national de Kuşçenneti</p> <p><a href="#"><u>T-PVS/DE(2024)10</u></a></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes approuvent un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen du Parc national de Kuşçenneti, qui sera soumis au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p>

	<p><a href="#"><u>Hommage à Tansu Gürpınar</u></a></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p>	<p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Kuşçenneti</p> <p><a href="#"><u>T-PVS/DE(2024)03</u></a></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	
	<p><b>6. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et le Groupe de spécialistes</b></p>		
	<p>6.a Analyse des rapports annuels</p> <p><i>Introduction par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à faire part de leurs observations et à discuter des conclusions des rapports annuels et à échanger des vues sur des suites éventuelles.</i></p>	<p>Compilation des analyses des rapports annuels de 2024 <a href="#"><u>T-PVS/DE(2024)11</u></a></p> <p>Compilation des analyses des rapports annuels de 2023 <a href="#"><u>T-PVS/DE(2023)09</u></a></p> <p>Note méthodologique sur l'utilisation des masques d'évaluation pour les rapports annuels <a href="#"><u>T-PVS/DE(2024)02</u></a></p> <p><a href="#"><u>Lien vers le tableau de bord du Diplôme européen des espaces protégés</u></a></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	<p>Le respect par les Espaces diplômés des conditions et/ou recommandations dont l'octroi/le renouvellement du Diplôme est assorti est évalué, et les espaces éventuellement menacés et nécessitant une surveillance plus attentive, voire une expertise exceptionnelle sur les lieux, sont identifiés.</p>
	<p>6.b Suivi des espaces identifiés en 2023 comme nécessitant une attention particulière:</p>	<p>Compilation des analyses des rapports annuels de 2024</p>	<p>Le suivi des espaces identifiés comme nécessitant une attention particulière est décidé.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve naturelle de Wurzacher Ried (Allemagne) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Présentation par M. Siegfried Roth, responsable de la Réserve naturelle</a></li> <li>➤ <a href="#">Lettre du Ministère de l'Environnement, de la protection climatique et de l'énergie</a></li> <li>➤ <a href="#">Annexe 0 Lettre à la Regionalverband Bodensee-Oberschwaben</a></li> <li>➤ <a href="#">Annexe A3 Délimitation des zones prioritaires pour l'énergie éolienne</a></li> <li>➤ <a href="#">Annexe B Cartes</a></li> </ul> </li> <li>• Réserve naturelle de Scandola (France)</li> <li>• Parc national de Doñana (Espagne) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Arrêt de la Cour européenne de justice du 24 juin 2021</a></li> <li>➤ <a href="#">Rapport de la Mission conjointe WHC / UICN / RAMSAR de suivi réactif</a> dans le Parc national de Doñana, Espagne (25-28 février 2020)</li> </ul> </li> <li>• Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)</li> <li>• Site naturel des chutes de Krimml (Autriche)</li> </ul> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à un échange de vues sur la situation des espaces diplômés identifiés comme appelant une attention particulière et à décider des suites à donner à la lumière des rapports annuels de 2023 et des informations reçues par le Secrétariat.</i></p>	<p><a href="#">T-PVS/DE(2024)11</a></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	
	<p><b>7. Expertises sur les lieux en 2024</b></p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p>	<p>Liste des espaces pouvant bénéficier d'une expertise sur les lieux en 2024</p> <p><a href="#">T-PVS/DE(2023)13</a></p>	<p>Les espaces diplômés dont le Diplôme arrive à échéance en 2025 et pour lesquels une expertise sur les lieux est organisée en 2024 sont identifiés.</p>



	<i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à un échange de vues sur les expertises sur les lieux à réaliser en 2024</i>	<b>Pour examen et décision</b>	
	<p><b>8. Préparation du 60<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen</b></p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner la note conceptuelle présentant les célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen et participer à un échange de vues sur les suites à donner.</i></p>	<p>Note sur le 60<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen  <a href="#">T-PVS/DE(2024)01</a></p> <p><b>Pour examen et décision</b></p>	Les membres du Groupe de spécialistes donnent des orientations au Secrétariat pour préparer la célébration du 60 <sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen.
	<b>9. Questions diverses</b>		
	<b>10. Date et lieu de la prochaine réunion</b>		
	<p><b>11. Conclusions de la réunion</b></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner la contribution de la réunion du Groupe de spécialistes à la réalisation du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030.</i></p>	<b>Pour examen et décision</b>	Les membres du Groupe de spécialistes déterminent dans quelle mesure la réunion du Groupe de spécialistes a contribué à la réalisation des objectifs du Plan stratégique.
<b>13.00</b>	<p><i>Mercredi 21 février</i></p> <p><b>Fin de la la réunion</b></p>		

**Annexe II : Liste des Participants**

<b>PRÉSIDENT DU GROUPE DE SPÉCIALISTES</b>	
<b>Republique Tchèque</b>	<b>M. Jan PLESNIK</b> Conseiller du Directeur Agence pour la sauvegarde de la nature

<b>SPECIALISTES</b>	
<b>Luxembourg</b>	<b>M. Christian KAYSER</b> Directeur Nature Park Our
<b>Espagne</b>	<b>M. Pep AMENGUAL</b> Chef du Service de Recherche Conservation, Suivi et Programmes du Réseau Organisation des Parcs Nationaux Autonomes Ministère de la Transition Écologique

<b>EXPERTS</b>	
<b>Autriche</b>	<b>M. Michael SCHIMEK</b> Schimek plant, Ingenieurbüro für Raumplanung und Raumordnung
<b>Belgique</b>	<b>M. Maurice HOFFMANN</b> Institut de recherche sur la Nature et les Forêts
<b>Allemagne</b>	<b>Mme. Bečka PAVEL</b> Agent de protection de la nature Administration du parc national de la forêt bavaroise
	<b>Mme. Carol RITCHIE</b> Directeur exécutif Fédération EUROPARC
<b>Pologne</b>	<b>Mme. Renata KRZYŚCIAK-KOSIŃSKA</b> Biologiste, spécialiste de la conservation de la nature Institut de protection de l'environnement
<b>Slovénie</b>	<b>M. Peter SKOBERNE</b> Consultant indépendant
<b>Espagne</b>	<b>Mme. Blanca RAMOS</b> Consultante indépendante
<b>Türkiye</b>	<b>Mme. Cigdem ADEM</b> Chercheur Université technique du moyen orient

<b>INTERVENANTS</b>	
<b>Allemagne</b>	<b>M. Siegfried ROTH</b> Représentant de la réserve naturelle Wurzacher Ried
<b>Espagne</b>	<b>M. Francisco De Asís MUÑOZ COLLADO</b> Directeur Parc national Sierra Nevada

<b>SECRETARIAT, CONSEIL DE L'EUROPE</b>	
<b>Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement</b>	<b>M. Mikaël POUTIERS</b> Secrétaire de la Convention de Berne
	<b>M. Marc HORY</b> Responsable de projets
<b>Convention de Berne</b>	<b>Mme. Marta MEDLINSKA</b> Administratrice
	<b>M. Michaël NGUYEN</b> Chargé de mission administratif et de projets